



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déclarer votre association à Talant et bénéficier du « portail associations » de son agenda automatisé et de sa newsletter.

Vérifiez d'abord que votre association n'est pas déjà référencée. Si elle l'est, contactez le service communication de la ville de Talant qui vous accompagnera dans la démarche inhérente aux nouvelles règles induites par le Règlement général de protection des données (RGPD).

Si votre association est vraiment nouvelle, utilisez le lien cliquable qui vous permet d'envoyer un courriel et **n'oubliez pas de mentionner**

- Le nom de l'association
- Ses coordonnées précises y compris son adresse courriel propre
- Le nom du/de la président(e)
- Son objet (décrit en quelques mots)
- Son secteurs d'intervention (social, culturel, sportif etc.)
- Sa date de création

communication@talant.fr